



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 2 juin 2023

Comité de pilotage stratégique 2023 de la Mission inter-services de l'eau et de la nature de la Vienne (MISEN86)

La Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) est l'instance de coordination entre les services de l'État et les établissements publics. Elle a pour objectif d'animer et de coordonner les politiques de l'eau et de la nature, afin d'adapter l'intervention de l'État aux enjeux spécifiques du département de la Vienne.

Le comité stratégique MISEN stratégique 2023 s'est réuni ce vendredi 2 juin 2023 à la préfecture sous la présidence du préfet de la Vienne. L'occasion de faire un bilan d'activité 2022, de valider le plan de contrôle et la feuille de route des actions à mener en 2023.

Cette mission est composée de différents services :

- la préfecture
- le parquet
- la gendarmerie
- la direction départementale des territoires (DDT)
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP),
- la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL),
- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- l'agence régionale de santé (ARS),
- l'office français de la biodiversité (OFB)
- l'office nationale des forêts (ONF),
- les agences de l'eau « Loire Bretagne » et « Adour Garonne »
- la réserve naturelle nationale du Pinail

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sur les enjeux liés à l'eau, une stratégie départementale de l'Etat, a été validée en 2022. Très liée à celle construite en concertation avec les acteurs du territoire dans le Schéma Départemental de l'Eau, elle a pour objectifs, par l'accompagnement des acteurs et par les actions réglementaires et de contrôles menées par chacun de ses services, de :

- reconquérir et préserver la qualité des eaux en luttant contre les pesticides, les nitrates ;
- lutter contre les pollutions urbaines, industrielles et accidentelles ;
- contrôler les prélèvements d'eau afin d'assurer la gestion quantitative de la ressource et l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles ;
- réduire l'impact des plans d'eau ;
- préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides ainsi que les espèces protégées ;
- lutter contre le braconnage des espèces chassables ;
- protéger les habitats et le patrimoine naturel pour maintenir la biodiversité.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers